

MORBIHAN

Apiculture. Haro sur le maïs traité au Cruiser

30 avril 2010

Il est dans le collimateur des apiculteurs. Le maïs traité avec l'insecticide Cruiser est, selon eux, à l'origine d'une forte mortalité des abeilles. À Kervignac, Gilles Lanio monte au créneau.

Il a tout perdu ou presque. Il ne lui reste qu'une quarantaine de ruches. En l'espace d'un an ses colonies d'abeilles ont disparu. Un phénomène de dépopulation qu'il avait du mal à expliquer jusqu'ici. Aujourd'hui il pointe du doigt le maïs enrobé avec l'insecticide Cruiser. Gilles Lanio est apiculteur à Kervignac, vice-président de la fédération d'apiculture Bretagne, Pays-de-la-Loire et président du syndicat des apiculteurs du Morbihan. «Depuis longtemps je soupçonnais la présence de maïs Cruiser dans le secteur pour expliquer une telle mortalité. J'ai même appris qu'en 2008, des expériences avaient été menées en plein champ à proximité de chez moi, sans en être informé». Depuis jeudi dernier Gilles Lanio ne décolère pas. Par hasard il a découvert que la Cecab, coopérative agricole de Saint-Allouestre qui commercialise ledit maïs, menait, avec un agriculteur, un test sur un champ voisin de sa maison et de ses ruches. «Je les ai pris sur le fait, en train de semer le maïs».

Pour l'apiculteur, le Cruiser agit comme un neurotoxique. «À son contact les abeilles perdent la mémoire et ne retrouvent plus leur ruche. Or une abeille est incapable de vivre seule, elle doit être en colonie». En Allemagne le Cruiser est homologué sur la betterave et le colza mais plus sur le maïs. En Italie son utilisation est également interdite sur le maïs.



650.000 hectares de maïs Cruiser

Laurent Peron, directeur de la communication de Syngenta-France se défend, bien évidemment, de commercialiser un produit phytosanitaire dangereux pour les abeilles. «Nous avons une autorisation de mise sur le marché qui a été renouvelée cette année par le ministère de l'Agriculture. Nous n'avons pas eu de plainte depuis que le Cruiser est en vente, il y a cinq ans, après dix ans de recherche. Le Cruiser, c'est le produit phytosanitaire qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études d'impact sur les abeilles. En 2008 et 2009 ce sont 650.000 hectares de maïs traité Cruiser qui ont été semés et aucune colonie d'abeilles n'a été mise en danger». Chez Syngenta, on admet, en revanche, «des disparitions de ruches, mais les causes sont multiples». Laurent Peron évoque la présence d'un acarien ou encore d'une maladie, la nosébose, qui affaiblit l'abeille. «L'alimentation peut être en cause. À certaines périodes de l'année, les abeilles n'ont plus rien à manger». Ces explications, Gilles Lanio les connaît et n'y accorde guère de crédit : «C'est un produit hautement toxique. D'ailleurs, au moment des semis les agriculteurs doivent prendre des précautions. Il doit travailler sous protection, porter un masque et une combinaison. Enfin, il faut semer par vent faible». Ce que confirme de site internet de Syngenta.

«40% de l'alimentation dépend des abeilles»

Preuve, pour l'apiculteur, que le Cruiser n'est pas tout à fait inoffensif. Selon certains scientifiques la molécule du Cruiser serait même 5.400 fois plus toxique que le DDT, premier insecticide moderne. «Or, 40% de l'alimentation humaine dépend des abeilles. 20.000 espèces de végétaux n'existent que grâce à la pollinisation des abeilles», rappelle l'apiculteur.

Laurent Marc

Tags : [Agriculture](#) [Apiculture](#) [maïs cruiser](#) [Syngenta](#) [CECAB](#) [Kervignac](#)

© Copyright Le Télégramme 2009